



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CEA

Question écrite n° 64199

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il lui demande de lui préciser le contenu des missions de recherche du commissariat à l'énergie atomique (CEA) en matière de technologies de l'information et de communication.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accorde une grande importance aux sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), au travers de la recherche technologique de base, et à sa valorisation, grâce notamment à la mise en place d'un réseau national de grandes centrales technologiques afin de permettre à la recherche publique française (CNRS, CEA, universités...) de faire face dans de bonnes conditions aux formidables enjeux des micronanotechnologies et nanosciences pour les années à venir. À titre d'exemple, la centrale technologique de Toulouse portée par le laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) du CNRS, dont la démarche pluridisciplinaire à la jonction de la microélectronique, de l'informatique, de l'automatique et du traitement du signal fait autorité aujourd'hui en France, a joué un rôle essentiel. Les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et les instituts Carnot, nouveaux instruments du « pacte de la recherche » dont certains sont dédiés aux STIC, sont destinés à renforcer ce dispositif sur deux fronts : rassembler d'une part des laboratoires de recherche situés dans une région géographique donnée, avec des chercheurs de très haut niveau et ayant des objectifs scientifiques communs, et, d'autre part, promouvoir le transfert de technologie, les partenariats entre laboratoires publics et entreprises et le développement de l'innovation. Les structures labellisées Carnot ont pu ainsi bénéficier d'un abondement financier significatif de la part de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Un bilan sur la période 2005-2008 a montré que 28 des financements ANR ont été dédiés aux TIC et nanotechnologies. Là encore, la région Midi-Pyrénées et le LAAS (classé parmi les 15 laboratoires publics ayant reçu les financements ANR les plus importants) se sont distingués au plan national. Il reste cependant que la France doit, pour compter au plan international et rattraper son retard en matière de valorisation de l'innovation technologique, aller plus loin dans l'intégration des compétences et faire émerger des centres d'excellence de dimension mondiale, pour lesquels il conviendrait d'investir massivement, comme, par exemple, dans le domaine des nanotechnologies. Il s'agit à l'évidence d'un axe stratégique dans le domaine des TIC, comme l'honorable parlementaire l'avait déjà noté lui-même dans le rapport qu'il avait conduit en 2003, pour lequel il convient de développer une approche globale et fédérer les moyens. C'est pourquoi le Président de la République a demandé que soient dessinés les contours d'une ambition nationale regroupant l'essentiel des moyens et des compétences en nanotechnologie. Le rapport qui a été remis au Président le 16 mai 2008 par Alain Costes (CNRS), Jean Therme (CEA) et Dominique Vernay (Thalès) propose de mettre en place un plan d'action opérationnel (appelé Nano-Innov) associant les trois composantes essentielles de l'innovation (représentées par chacun des auteurs du rapport : l'industrie, les nanotechnologies et les nanosciences). Ce rapport confirme l'analyse faite par les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et montre que ce sont la valorisation et l'intégration des nanotechnologies dans les systèmes qui restent les points faibles du secteur en France. Il préconise également

de favoriser les synergies entre les spécialités des nanotechnologies (nanomatériaux, nanoélectronique, nanobiotechnologies) et de fédérer les moyens autour de trois principaux sites (Toulouse, Paris Région et Grenoble). Ces sites sont destinés à devenir des centres d'intégration Nano-Innov de taille critique à l'échelle internationale par agrégation de moyens en s'appuyant sur les différents plans Campus (Toulouse, Grenoble, Paris) portés par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que les actions financées par le plan de relance. Il est également envisagé de créer un fonds de valorisation et de ressourcement pour la recherche technologique destiné à accélérer l'innovation industrielle à partir des nanotechnologies et à mutualiser les différentes sources de financements sur projets issus de l'Agence nationale pour la recherche, de l'Union européenne ou du grand emprunt. Le MESR accorde une grande attention à la mise en oeuvre de ce plan Nano-Innov, pour lequel un comité de pilotage a été installé à la demande de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce plan Nano-Innov, le CEA devra attacher une priorité particulière au champ des nanotechnologies autour des pôles de Grenoble et de Saclay. En ce qui concerne la microélectronique et les micro-nanotechnologies, les technologies logicielles et les systèmes, le CEA devra poursuivre son action en faveur de l'innovation technologique, en lien étroit avec les industriels et l'ensemble de la communauté scientifique. Enfin, le CEA devra continuer à jouer un rôle moteur dans le développement des technologies pour la santé, en s'appuyant en particulier sur les technologies mises au point pour le nucléaire. Par ailleurs, l'Alliance multi-organismes (CNRS-CEA-INRIA-CPU-Institut Télécom-CDEFI) ALLISTENE vient d'être créée dans le domaine des STIC. Elle devra contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique et économique de notre pays, et plus largement de l'Union européenne, et devra promouvoir l'utilisation des STIC dans les secteurs considérés comme stratégiques dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation (SNRI), qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, du bien-être ou de la santé humaine. Cette Alliance vise notamment à renforcer les partenariats public-privé, à prêter la plus grande attention aux politiques régionales en matière d'innovation et d'expériences pilotes, et à faire en sorte que les populations et entreprises puissent bénéficier de tous les avantages liés aux technologies de l'information et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64199

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11064

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2070